



CRÉDIT PHOTO © SHUTTERSTOCK

Déclaration de revenus 2016

Ah, le panama quel beau pays!

La déclaration d'impôt sur le revenu est un moment délicat dans la vie des contribuables, surtout s'ils n'habitent pas au Panama ! C'est le moment de vérifier qu'ils profitent bien des avantages auxquels ils ont droit. Ceci est d'autant plus facile que les nouveaux services de simulation d'impôt en ligne, mis à leur disposition par l'administration, vont leur permettre d'effectuer ces "explorations" en toute légalité et sécurité.

PAR LUC LEESCO

Depuis quelques années, l'administration met à la disposition des contribuables des outils modernes pour déclarer en ligne leurs revenus. De facultatifs, ils sont cette année obligatoires pour ceux qui déclarent des revenus supérieurs à 40 000 €. Ce seuil va toutefois être abaissé afin que tous s'y emploient avant 2019.

Une contrainte de plus me direz-vous ? Certes, mais pas sans contreparties, puisque vous avez la possibilité de connaître immédiatement le montant de votre impôt et de pouvoir modifier autant de fois que vous le souhaitez votre déclaration afin de savoir ce que vous auriez à payer si... En bref, de simuler les situations qui peuvent vous correspondre pour bénéficier

de ces fameux avantages prévus par la législation en toute légalité (voir ci-contre).

Anticiper et bénéficier d'économies d'impôt avec les niches fiscales

Nous avons tous entendu parler des "niches fiscales". S'agit-il de "versions miniatures" des paradis fiscaux, réservées à quelques initiés ?

Une niche fiscale est une dérogation établie par le législateur permettant à un contribuable de réduire le montant de ses impôts sous conditions de fournir un avantage à la collectivité. Par exemple, inciter la relance économique, promou-

voir les économies d'énergie, participer à la construction de logements, employer du personnel dans le cadre de l'aide à la personne etc.

Les promoteurs de ces lois sont très fiers d'attacher leur nom à ces "inventions fiscales" destinées à améliorer la vie de la population. Citons à titre d'exemples quelques lois médiatisées telles les "loi Borloo", "loi Sellier", "loi Robien", "loi Dufflot", "loi Madelin"...

Bien que décriées, les niches fiscales n'ont rien d'illégal, bien au contraire. En profiter, c'est obéir aux incitations de nos dirigeants. Alors autant en bénéficier de manière efficace.

Toutefois attention : il n'y a pas de miracle. La minoration d'impôt est toujours infé-

Un exemple : le rattachement d'un enfant majeur

Vous avez un enfant majeur (plus de 18 ans), célibataire, marié ou pacsé. Il pourra sous certaines conditions être porté sur votre déclaration de revenus : c'est le rattachement.

Avantages

Le rattachement se traduit par une augmentation du nombre des parts si l'enfant est célibataire et non chargé de famille, et par un abattement sur le revenu imposable du foyer de 5732€ par personne prise en charge si l'enfant est marié, pacsé ou chargé de famille. Le rattachement majore les plafonds de certaines réductions ou crédits d'impôts au titre des dépenses afférentes à l'habitation, de l'emploi d'un salarié à domicile, de frais de scolarisation (153€ lycée, 183€ pour l'enseignement supérieur), abattement sur la taxe d'habitation...

Inconvénients

Si votre enfant a perçu des revenus, ils viendront s'ajouter aux vôtres. Précisons que les salaires d'apprentis et les gratifications de stage en dessous de 17490€ et les salaires d'étudiants en dessous de 4373€ ne sont pas à déclarer car non imposables. Vous ne pourrez pas déduire une somme forfaitaire de 3407€ pour frais d'hébergement, nourriture et autres dépenses pour frais réels (ex scolarité) s'il vit au foyer.

Si votre taux d'imposition est faible, le rattachement ne vous apporte probablement pas de réduction d'impôt significative. En revanche, votre enfant, s'il a perçu des salaires, peut bénéficier de la prime d'activité s'il n'est pas rattaché.

Utiliser l'outil de simulation pour bien choisir

Vu le nombre de facteurs à prendre en compte, variables selon les années, il est fortement conseillé d'effectuer une simulation chaque année pour comparer l'option "rattachement" à l'option "pension alimentaire". La simulation vous permet de retenir la meilleure solution.

Les niches fiscales ne sont pas faites pour les chiens (ni pour les fraudeurs !)

rieure à ce que vous êtes amenés à décaisser et l'ensemble est soumis à des limitations de plus en plus contraignantes.

Pour cette année 2015, les dés sont jetés. Mais lors de votre déclaration, vous allez pouvoir faire le tour de ces opportunités. Nous vous conseillons vivement de tester en ligne les effets de telle ou telle opportunité sur votre impôt et ainsi envisager des actions "éclairées" à mener dès à présent.

Quand déclarer ?

Votre déclaration 2042 récapitule l'ensemble de vos revenus : salaires, revenus non commerciaux et commerciaux, revenus agricoles, fonciers, de capitaux...

Pour renseigner cette déclaration, vos autres déclarations ont dû être établies et déposées selon les règles qui leur sont propres.

Le service de déclaration en ligne est ouvert à partir du 13 avril 2016, jusqu'aux dates suivantes, en fonction de votre département de résidence (voir ci-contre)

Rappelons que la déclaration papier doit être déposée avant le 18 mai 2016. Un petit délai de grâce et de dernière minute est souvent accordé pour les retardataires, mais mieux vaut ne pas y compter.

/ Si vous êtes hors délais ?

Si vous n'avez toujours pas déclaré vos impôts après la date limite de déclaration sur Internet,

vous pouvez toujours déclarer mais vous vous exposez à une majoration de votre impôt. Vous pourrez tenter de demander une remise gracieuse en invoquant de bonnes raisons ("la phobie administrative" n'est pour personne une circonstance atténuante !).

/ En cas de non-déclaration ou d'erreur

En cas d'absence pure et simple de déclaration, vous vous exposez à de lourdes sanctions et à la taxation d'office des revenus généralement établis sur une base exorbitante, histoire de faire réagir le contribuable.

Si vous envoyez votre déclaration dans les délais mais que vous souhaitez la modifier par la suite, sachez que vous pourrez toujours

accéder à votre déclaration même en cas de dépassement des dates limites.

Comment accéder au service de déclaration en ligne ?

Lucienne, 81 ans, vous explique en quelques instants sur une vidéo, comment déclarer vos revenus en ligne : impots.gouv.fr/portal/static/minisite/2015/declaration/les-videos-de-lucienne.html



Munissez-vous de votre avis d'imposition de l'année précédente et de tous les documents qui vous semblent utiles.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, allez dans "Mon espace particulier" et suivez le guide.

En cas de difficultés

En cas de difficultés n'hésitez pas à vous faire aider, de nombreuses bonnes volontés peuvent se mettre à votre disposition : services des impôts, votre syndicat via son service FNI Compta, votre comptable... Un conseil : mettez un peu les mains dans le cambouis pour comprendre comment ça marche.

Moralité

Même si vous n'y êtes pas encore obligé, nous vous recommandons de passer dès cette année à la déclaration en ligne. Vous transformerez ainsi cette obligation en avantage.

Prenez en main votre "destin fiscal" en testant les différentes incitations proposées par l'administration fiscale contenues dans ces fameuses "niches fiscales".

Non, le Panama n'est pas la seule destination.

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS	DATE LIMITE DE LA DÉCLARATION SUR INTERNET
Départements n° 01 à 19	24 mai 2016 à minuit
Départements n° 20 à 49 (y compris les 2 départements corses)	31 mai 2016 à minuit
Départements n° 50 à 974/976	7 juin 2016 à minuit

Source : service-public.fr